



compteur divisionnaire

Par **MCE**, le **05/01/2019** à **20:26**

bonjour,

j'ai hérité de 2 maisons dans un corps de ferme dont il n'y a qu'1 seul compteur général au nom de mon frère exploitant.

ma petite soeur et moi avons hérité toutes les deux du bati

mon frère des terres

le compteur générale est sur le bati de ma soeur

les 2 maison que j ai hérité ont uniquement de compteurs divisionnaire pour connaitre les consommations.

mon frère va me louer une des maisons

moi je suis dans l autre

est ce reglementaire?

est ce que je peux louer comme ca?

Par **janus2fr**, le **06/01/2019** à **10:20**

Bonjour,

Si vous ne précisez pas de quel type de compteur vous parlez, cela va être difficile de vous répondre...

[quote]

mon frère va me louer une des maisons

moi je suis dans l autre

[/quote]

Pas très clair ça, pouvez-vous préciser ?